



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Monsieur XX

X

X

Bouc Bel Air, le X 2024

Commission Régionale de Discipline

Dossier : N°202324-X

OBJET : Notification de décision

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Précédée d'un courriel : X

X

Monsieur,

Au regard de votre rapport que vous nous avez adressé le X.X.2024 vous avez parfaite connaissance de l'incident qui a eu lieu à l'issue de la rencontre N° X de division X du X.X.2024 qui a opposé les équipes du X et de l'X.

Pour rappel l'Arbitre 1 de la rencontre madame XX dans son rapport vous reproche les propos tenus à son égard et envers son collègue « J'en ai marre de payer chaque semaine des arbitres qui ne sont pas au niveau ». Répétant à plusieurs reprises que « les Arbitres avaient été nuls et qu'il avait fallu attendre 7 minutes pour que X bénéficie d'une faute ». Des personnes extérieures avaient précisé que vous étiez le Trésorier du club et qu'il avait fallu plusieurs personnes pour vous faire quitter la table de marque avant que les Arbitres puissent clôturer la feuille de marque.

Madame X poursuit en condamnant un tel comportement de la part d'un dirigeant de club qui normalement doit donner l'exemple mais aussi de son hésitation avec son collègue de rédiger un rapport.

Elle conclut en écrivant qu'il est tout de même important de faire remonter cet évènement et qu'un avertissement auprès de ce monsieur serait nécessaire.

Vous comprendrez aisément que ces faits ne sont ni acceptables ni tolérables venant d'une personne assurant une responsabilité importante de Trésorier au sein du club de l'X et que dans un premier temps la Commission Régionale de Discipline conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général a ouvert un dossier disciplinaire pour lequel vous avez été informé.

Ceci étant l'examen des éléments du dossier a permis de constater que les Arbitres n'avaient pas respecté la procédure réglementaire en ne remplissant pas au verso de la feuille de marque la rubrique « incidents » ce qui rend le dossier irrecevable en la forme.

Par conséquent au regard de cette anomalie réglementaire et après consultation de ses membres, la Commission de Discipline décide de classer ce dossier sans suite, conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Disciplinaire Général de la FFBB.

Néanmoins la Commission se permet de vous préciser qu'elle demeurera, à l'avenir, attentive à tout nouveau manquement dont vous pourriez être tenu pour responsable ceci afin de préserver l'esprit sportif qui doit animer tout pratiquant de notre discipline et à fortiori un dirigeant de club.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus sportifs.

Le Président de la Commission Régionale de Discipline

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel BES', is written over a faint, light blue grid background.

Daniel BES

COPIES : Ligue Sud (PDT – SG)
CDX (PDT – SG)
Club : **X**